



Date de dépôt : 9 janvier 2023

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Pour apaiser nos quartiers – stop au transit à travers Carouge-Nord et les Acacias

Rapport de majorité de Stéphane Florey (page 4)

Rapport de minorité de Katia Leonelli (page 15)

Pétition (2150-A)

Pour apaiser nos quartiers – stop au transit à travers Carouge-Nord et les Acacias

Alors que le PAV se construit, les habitants de la Praille et des Acacias sont forcés de constater qu'aucune mesure n'est prise ni prévue face aux problèmes de circulation actuels des quartiers existants et des habitants actuels.

Aujourd'hui déjà, un flux continu de près de plus de 20 000 véhicules y transite chaque jour. La hiérarchie routière n'est pas respectée et les rues qui devraient être de paisibles rues de quartier se transforment en boulevards bruyants et dangereux.

La sécurité n'est pas assurée alors qu'il s'agit pourtant d'une zone 30. 10 patrouilleurs sont nécessaires pour les enfants qui se rendent à l'école.

Les premiers camions réveillent les résidents dès 5h du matin et contribuent avec les 2-roues motorisés aux **dépassements des normes de protection du bruit**. A beaucoup d'endroits, il est **impossible de garder les fenêtres ouvertes** et de rafraîchir les appartements alors que les canicules se succèdent.

Nous demandons aux Villes de Genève et de Carouge d'anticiper les changements à venir et de mettre en place rapidement un nouveau plan de circulation visant à :

- **Empêcher le trafic individuel motorisé de transit dans les rues de quartier.**
- Garantir l'accès motorisé local (habitants, commerces et entreprises).
- Favoriser les mobilités actives et les transports publics.

C'est ce qui a été fait avec succès autour de la rue des Noirettes et qui pourrait être renforcé et étendu à tout le secteur de Carouge-Nord et des Acacias. Cette mesure pourrait être réalisée rapidement à l'aide de restrictions de trafic et d'aménagements légers, sans travaux lourds ni coûteux de génie civil.

Nous demandons aux autorités cantonales de soutenir et d'accompagner les villes dans cette démarche, **d'adapter la hiérarchie du réseau routier en supprimant les axes secondaires** traversant le quartier et à renoncer à la création d'un nouvel axe secondaire sur la rue du Grand-Bureau.

N.B. 71 signatures¹

Association des Habitants de la
Praille et des Tours (AHPT)

Association des Habitants des
Acacias (AHA)

M. Thomas Dagonnier

Rue Caroline 44

1227 Carouge

¹ *Pour information, la pétition est en outre munie de 70 signatures électroniques.*

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Stéphane Florey

La commission des pétitions a étudié la pétition 2150 lors de ses séances des 7 et 28 novembre ainsi que du 12 décembre 2022, sous la présidence de M. Youniss Mussa le 7 novembre et de M. Alexis Barbey pour les deux autres dates.

A également assisté à cette séance : M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique du Secrétariat général du Grand Conseil. Qu'elle soit ici remerciée de son soutien apprécié à la commission.

Le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie de la qualité de son travail.

1. Audition de M^{me} Dominique Legast-Anor, membre de l'association des habitants des Acacias, M^{me} Barbara Peruzzo-Camin, membre de l'association des habitants de La Praille et des Tours, et M. Thomas Dagonnier, pétitionnaires

M^{me} Legast-Anor explique que le quartier dont il est question ici s'étend depuis les Acacias jusqu'à Carouge et qu'il est saturé de circulation. Elle déclare que les habitants aimeraient pouvoir respirer correctement. Elle précise habiter le quartier depuis trente ans et avoir vu l'augmentation de la circulation au fil des ans. Elle indique que sa rue voit 6300 passages de véhicules chaque jour, une évolution catastrophique qui implique de nombreuses nuisances comme le bruit, la pollution, le danger pour les enfants notamment, et la vitesse, malgré le 30 km/h qui n'est pas respecté. Elle précise que son association a largement travaillé à cet égard et a obtenu un dos-d'âne à la rue Caroline qui n'est toutefois pas respecté. Elle estime que l'avenir n'est pas très réjouissant avec la perspective du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Elle rappelle qu'un axe a d'ailleurs été prévu en lien avec le PAV pour permettre au trafic de s'écouler.

M^{me} Peruzzo-Camin mentionne que ce constat est partagé par les habitants de Carouge qui se demandent par où passera le surplus de circulation provenant du PAV. Elle observe que l'école des Pervenches est en l'occurrence cernée et elle se demande s'il serait envisageable de réfléchir à un réaménagement à cet égard. Elle signale qu'un nouveau plan de circulation a été mis en place aux Noirettes qui se révèle efficace.

M. Dagonnier ajoute que cette pétition est une réaction aux conséquences du PAV et à la hiérarchie routière qui a été présentée par le Conseil d'Etat et qui prévoit une consolidation du trafic qui traverse le quartier. Il mentionne que la pétition demande simplement un plan de circulation qui élimine le trafic de transit sans interdire à quiconque de circuler. Il pense que des solutions existent comme à la rue des Noirettes. Il signale que l'exemple du chantier à la rue Caroline qui a momentanément supprimé le trafic est emblématique, puisque cela n'a pas posé de problème. Il explique encore que les pétitionnaires ont été entendus par la Ville de Genève et que la perspective du changement de mode de déplacement devrait permettre de trouver des solutions. Pour finir, il déclare que cette pétition a été envoyée à la fois aux communes et au canton.

Un commissaire PLR demande quel a été le résultat des auditions devant la Ville de Genève et la Ville de Carouge.

M. Dagonnier répond que les pétitionnaires n'ont pas eu de retour pour le moment suite à l'audition de la Ville de Genève. Il ajoute que Carouge est à la recherche de solutions pour éliminer le trafic des camions.

Le commissaire trouve que le périmètre impacté semble très variable. Il demande en fin de compte quel est le périmètre exact.

M^{me} Legast-Anor répond que les Acacias comportent les Vernets et toute la zone jusqu'à Carouge-Nord.

Un commissaire socialiste déclare que cette pétition est le fruit du bon sens et mentionne qu'il est encore difficile de trouver des solutions au sein du parlement à propos de ces questions. Il demande ce qu'il faut penser des vitesses préconisées.

M^{me} Legast-Anor répond que la rue Caroline est à 30 km/h, mais que cette vitesse n'est pas respectée depuis longtemps.

M. Dagonnier ajoute que le 30 km/h n'est pas suffisant, les niveaux sonores étant largement au-dessus en raison de la réverbération du bruit et de l'intensité du trafic.

Le commissaire rappelle que la diminution à 30 km/h pour l'ensemble de la ville a été attaquée en justice par certains partis. Il se demande ce qu'il faut en penser en 2022.

M^{me} Legast-Anor ne comprend pas la personne qui imagine pouvoir traverser un quartier à 50 km/h. Elle pense que cela n'est plus possible en raison du trafic et du nombre d'habitants.

Le commissaire demande encore si les habitants ont interpellé la police et si les réponses apportées par cette dernière ont été satisfaisantes.

M^{me} Legast-Anor acquiesce. Elle explique que les mesures prises ne sont pas suffisantes. Un radar a été installé et une surélévation mise en place, mais les dépassements de vitesse restent une réalité.

M. Dagonnier ajoute que la gendarmerie va encore venir faire des contrôles, mais il doute qu'il soit possible d'installer un radar de vitesse dans une petite rue.

Une commissaire PLR se dit surprise par cette pétition. Elle remarque que de nombreuses mesures ont été prises au cours des années. Elle ajoute que le parlement a voté un crédit de 50 millions pour renaturer la Drize afin de créer un poumon de verdure dans le PAV, quartier qui fait l'objet d'une grande attention de la part des autorités. Elle signale alors que des plans localisés de quartier ont été établis, des plans qui sont systématiquement soumis à consultation. Elle s'étonne que les pétitionnaires n'aient pas été associés.

M. Dagonnier répond que les associations suivent les PLQ et le projet du PAV. Mais il déclare que ces PLQ ne concernent pas directement la circulation et les routes. Il observe en l'occurrence que le PLQ des Acacias ne prévoit pas d'axe. Quant au PLQ du PAV, il mentionne qu'il n'y a pas de mobilité individuelle prévue.

M^{me} Legast-Anor répète que ces nouveaux quartiers entraîneront inévitablement un surplus de trafic qui empruntera forcément le quartier des Acacias.

M^{me} Peruzzo-Camin ajoute que son association suit le projet en participant aux réunions, notamment avec la banque Pictet. Elle déclare que les habitants sont inquiets au sujet du boulevard urbain qui est envisagé.

Un commissaire UDC se demande ce que cette pétition apporte de nouveau. Il rappelle que la région est en pleine mutation, les réseaux de quartier à Carouge et aux Acacias étant quasiment tous à 30 km/h. Il mentionne que même les camions sont aussi obligés de se rendre dans la zone industrielle et doivent également livrer les commerces dans ces quartiers, une fois encore il demande quels sont les éléments nouveaux qui justifient une nouvelle pétition.

M. Dagonnier répond que la rue Caroline est une rue résidentielle et que ce statut n'est pas respecté avec 8000 passages par jour.

M^{me} Peruzzo-Camin ajoute que les camions de la Migros ne passent pas au sein du quartier, mais par la route des Jeunes.

M. Dagonnier répète que la pétition ne demande pas d'interdiction mais un plan de circulation pour éviter le trafic de transit à l'intérieur du quartier.

Le commissaire mentionne que cette dynamique est en cours depuis plus de dix ans.

M^{me} Legast-Anor pense qu'il est possible de trouver des solutions pour restreindre ces nuisances au travers d'un plan de circulation.

Un commissaire PLR se demande si la transition vers des véhicules électriques permettrait d'améliorer la situation.

M^{me} Legast-Anor acquiesce et M. Dagonnier pense que si 10 000 voitures électriques continuent à passer, les nuisances resteront.

2. Discussion et demande d'audition

Un commissaire socialiste propose l'audition de M. Dal Busco et de ses services.

Un commissaire UDC estime que cette pétition est vide de sens et n'apporte rien de nouveau. Il propose de passer au vote immédiat et demande le classement de cette pétition qui dès lors est sans objet.

Un commissaire d'EAG rappelle que plusieurs séances ont été consacrées à un tableau qui n'était pas un élément nouveau. Il pense que la revendication des pétitionnaires est claire et il propose que le magistrat soit entendu. Il ne croit pas que ce soit excessif.

Un commissaire PDC mentionne qu'il y a deux associations d'habitants et pense que les députés ont le devoir de se pencher sur leurs intérêts, c'est pourquoi il soutiendra l'audition du département. Toutefois, il estime qu'il serait possible de voter cette pétition ce soir et de la renvoyer au Conseil d'Etat pour que ce dernier se coordonne avec les communes concernées.

Un commissaire PLR mentionne que son groupe n'est pas enthousiaste à l'égard de cette pétition, mais il estime qu'il est nécessaire d'entendre M. Dal Busco.

Le président passe alors au vote sur le principe de voter immédiatement :

Pour :	1 (1 UDC)
Contre :	9 (3 PLR, 1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Abstentions :	4 (2 MCG, 2 PDC)

Le principe d'un vote immédiat est rejeté.

Le président passe au vote de l'audition de M. Dal Busco :

Pour :	11 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR)
Contre :	1 (1 UDC)
Abstentions :	2 (2 MCG)

L'audition de M. Dal Busco est acceptée.

3. Audition de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat (DI), M. Olivier Caumel, directeur à l'OCT, et M^{me} Nathalie Metrat, directrice à l'office cantonal du génie civil

En préambule, M. Dal Busco déclare que les compétences dans les réseaux de quartier non structurants relèvent depuis 2019 des communes.

M. Caumel mentionne que c'est effectivement depuis le 1^{er} janvier 2019 que les communes ont la compétence dans le domaine. Cela étant, il précise que les communes ont donc toute la latitude pour éradiquer le trafic de transit qu'il soit sur le réseau primaire ou sur le réseau secondaire. Il ajoute qu'il est toutefois compliqué d'appliquer les différents points soulevés par la pétition, laquelle vise à retirer le trafic de transit tout en garantissant l'accès automobile pour les acteurs locaux.

Il procède alors à la projection de la présentation de l'OCT « Hiérarchie du réseau routier PARR » (Annexe). Il déclare alors que la proposition est faite d'intervenir sur la rue du Grand-Bureau dans le réseau primaire en observant que 40 à 60% du trafic de transit de ce secteur passe par cette rue aux heures de pointe du matin en direction de la ville, alors que les heures de pointe du soir voient un effet inverse. Il rappelle que le canton peut pour sa part régler les feux et rendre moins attractifs certains tronçons. Il signale encore qu'il est question de 6000 véhicules par jour à la rue du Grand-Bureau et il conclut en déclarant que les charges de trafic ne sont pas des plus extrêmes.

Un commissaire socialiste remarque qu'il y a deux variantes en discussion avec des axes pouvant être mis en axes secondaires. Il mentionne avoir l'impression que les impacts sur le quartier seraient modestes.

M. Caumel acquiesce et répète que la Ville de Genève souhaite placer les Epinettes en réseau de quartier et qu'il serait logique de faire de même avec la rue du Grand-Bureau.

Le commissaire demande si le département accompagne les communes dans leurs réflexions.

M. Caumel répond qu'il est difficile d'être juge et partie. Il mentionne qu'il est toutefois possible pour le canton de guider les communes, mais que c'est à elles de prendre leurs responsabilités.

Une commissaire PLR demande sur quoi sont basés les pourcentages qui apparaissent sur les plans.

M. Caumel répond que les données proviennent principalement des données GPS.

La commissaire demande alors si les personnes qui n'ont pas de GPS échappent aux statistiques et comment il serait possible de répondre aux demandes de la pétition.

M. Caumel répond que les relevés GPS ne sont pas les seuls critères. Pour la pétition, il explique que mettre en œuvre les demandes de la pétition s'avère difficile. Il rappelle que c'est surtout à la commune de se déterminer sur ces questions de mobilité.

La commissaire demande encore si la route des Acacias sera déclassée du réseau primaire en réseau secondaire.

M. Caumel répond que c'est une option en consultation, mais qu'il est effectivement possible que cette route change d'affectation.

Un commissaire socialiste déclare que la pétition a une seule demande adressée au canton qui est de soutenir les efforts des villes pour la suppression du trafic de transit.

M. Dal Busco acquiesce et déclare que le trafic de transit devrait être jugulé.

M. Caumel précise que la volonté est de supprimer le réseau primaire du centre-ville d'ici 2027, tel qu'exprimé dans le plan d'action du réseau routier. L'étape suivante sera peut-être de supprimer le réseau secondaire du centre-ville.

Le commissaire estime que les réseaux secondaires deviennent progressivement de nouvelles pénétrantes. Il se demande pourquoi ne pas opter pour un fonctionnement plus offensif pour appliquer la loi.

M. Dal Busco répète que le réseau de quartier non structurant relève à présent des communes. Il rappelle que c'est une compétence que les communes ont réclamée, mais que le canton a assumé deux ans supplémentaires pour permettre aux communes de s'organiser.

Une commissaire PLR déclare comprendre que les habitants craignent la réalisation du PAV et ses conséquences sur le trafic. Elle se demande si ces craintes sont fondées.

M. Dal Busco répond que le PAV ne se fait pas à l'emporte-pièce. Il ajoute que la question de la mobilité y est centrale. Il rappelle que le canton vise la création d'un quartier vertueux avec des réseaux de mobilité douce et de transports en commun.

M. Caumel ajoute qu'il y a une communauté de communes qui travaille sur le PAV et qu'il y a une volonté de déclasser la route des Jeunes, la nouvelle entrée de ville se trouvera, lorsque ce sera le cas, au Bachet.

4. Discussions et votes

Une commissaire des Verts demande si la LRGC permet de renvoyer une pétition à plusieurs communes.

M^{me} Salama répond que la LRGC permet le renvoi au Conseil d'Etat ou à « une autre autorité compétente ».

Un commissaire EAG pense que les Villes de Genève et de Carouge l'ont également reçue.

Une commissaire PLR déclare que son groupe est en faveur du dépôt sur le bureau, car les auditions ont démontré que la portée des demandes des pétitionnaires n'était pas à l'échelle ni coordonnée avec le plan de mobilité prévu sur l'ensemble du PAV. Elle ajoute avoir l'impression que les pétitionnaires comptent sur la commission pour anticiper leurs craintes.

Un commissaire d'EAG rappelle que M. Dal Busco faisait remarquer qu'il était favorable aux principes évoqués dans la pétition et que les préoccupations des habitants étaient légitimes. Pour ces raisons, son groupe soutiendra le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un commissaire UDC remarque que les mesures allant dans le sens de la pétition sont déjà existantes. Il y a également des patrouilleuses scolaires pour sécuriser le trajet des enfants sur le chemin de l'école. Cela étant, il remarque surtout que des phobies se développent dans les quartiers lorsque trois voitures passent sous les fenêtres des habitants. Il pense que cette pétition est une fois encore une démarche engagée par une association anti-voitures. Il déclare que son groupe votera le dépôt de cette pétition, ce d'autant plus que le PAV est en plein réaménagement. Il observe par ailleurs que les contestations commencent à être nombreuses, que ce soit à l'égard du PLQ des Vernets ou au projet de remise à ciel ouvert de la rivière. Il ne croit pas qu'il soit utile de rajouter une couche dans ce dossier et que cette pétition est donc parfaitement inutile.

Une commissaire PDC remarque que l'OCT a rappelé que le réseau de quartier non structurant relève des communes. Dès lors, elle ne croit pas qu'il soit utile de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Son groupe votera donc le dépôt de cette pétition.

Une commissaire des Verts rappelle que, si ce sont les communes qui ont la compétence en la matière, l'OCT a tout de même conservé la main sur le dossier durant deux ans supplémentaires et elle pense qu'il s'agit donc d'un travail d'équipe. Pour cette raison, elle trouve logique de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, ne fût-ce que pour rassurer les pétitionnaires et les habitants.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe soutiendra le renvoi de ce texte au Conseil d'Etat. Il ajoute que les habitants ont en l'occurrence le droit d'avoir une réponse. Il rappelle que 20 000 voitures parcourent ce quartier.

Un commissaire MCG déclare avoir habité de nombreuses années à Carouge et explique que les débats sur ce quartier ont été nombreux. C'est un quartier qui a vu de nombreuses modifications au fil des ans avec notamment une réduction des voies de circulation, entraînant des flux très importants. Il comprend la problématique, laquelle dure depuis des années. Toutefois, il déclare qu'il faut soit couper la circulation, soit favoriser la mobilité. Il ne croit pas que cette pétition permettra de régler ce problème. Son groupe votera donc le dépôt de cette pétition sur le bureau.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2150 au Conseil d'Etat :

Pour :	6 (1 EAG, 3 S, 2 Ve)
Contre :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Abstentions :	—

Le renvoi de la P 2150 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2150 :

Pour :	9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	5 (2 Ve, 3 S)
Abstentions :	1 (1 EAG)

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2150 est accepté.

La commission préavise un débat en catégorie II, 30 minutes.

5. Conclusions

En guise de conclusion, convaincue que cette pétition n'amène rien de nouveau en ce qui concerne la mobilité dans le secteur concerné, la commission des pétitions vous recommande de **voter le dépôt de la pétition 2150 sur le bureau du Grand Conseil.**

COMMISSION DES PÉTITIONS

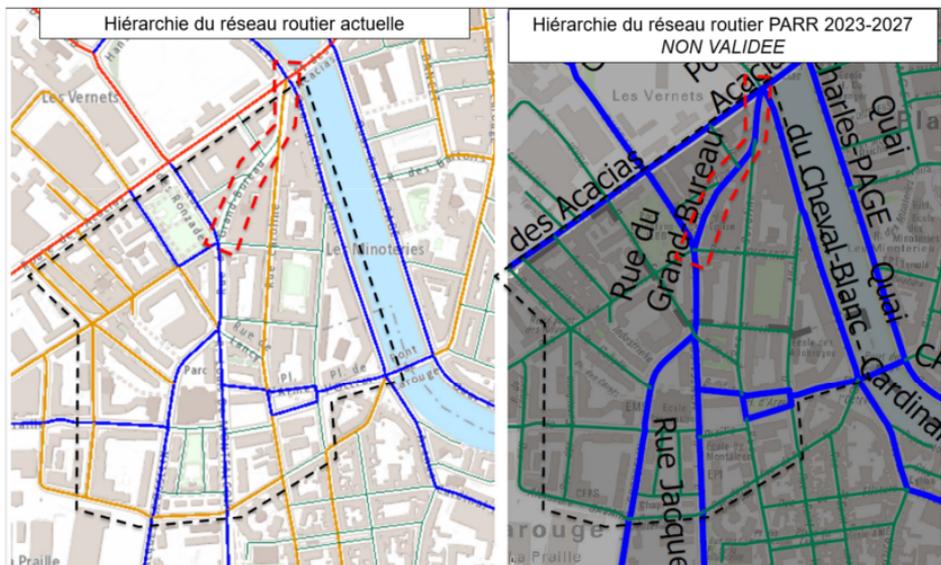
P 2150 POUR APAISER NOS QUARTIERS
STOP AU TRANSIT À TRAVERS CAROUGE-NORD
ET LES ACACIAS
28.11.2022



Département des infrastructures
Office cantonal des transports

29/11/2022 - Page 1

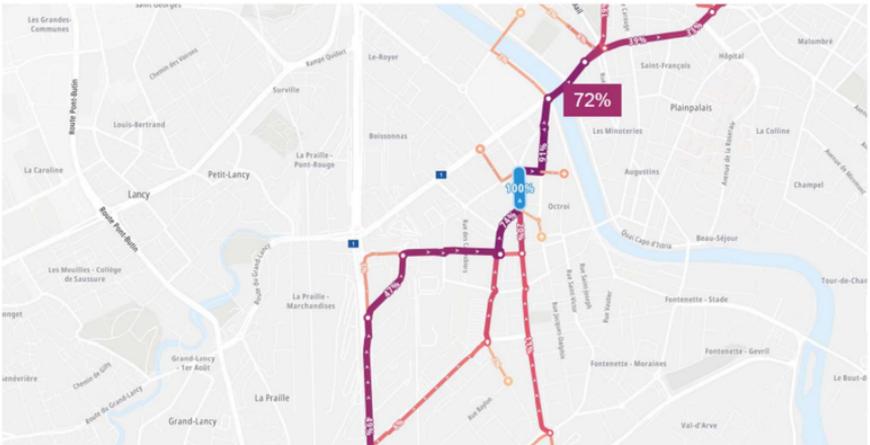
P2150 POUR APAISER NOS QUARTIERS



P2150 POUR APAISER NOS QUARTIERS

ITINÉRAIRES EMPRUNTANT LA RUE DU GRAND-BUREAU LE MATIN

SOURCE : DONNÉES FCD TOMTOM

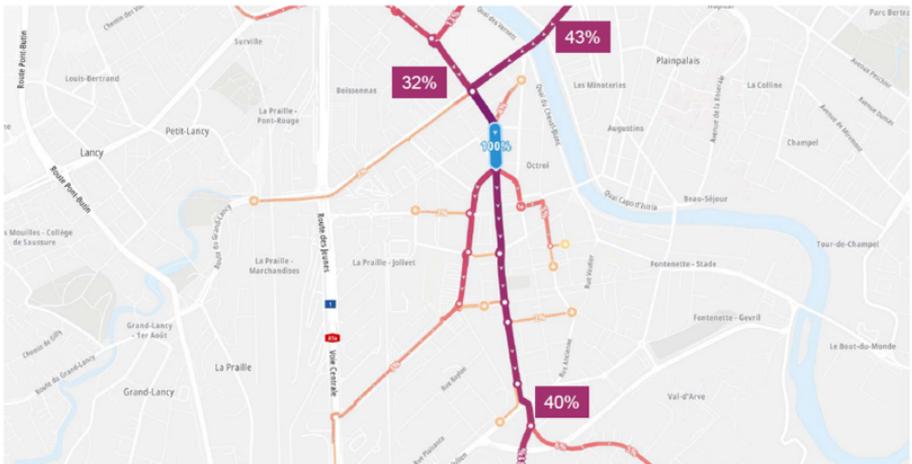


29/11/2022 - Page 3

P2150 POUR APAISER NOS QUARTIERS

ITINÉRAIRES EMPRUNTANT LA RUE DU GRAND-BUREAU LE SOIR

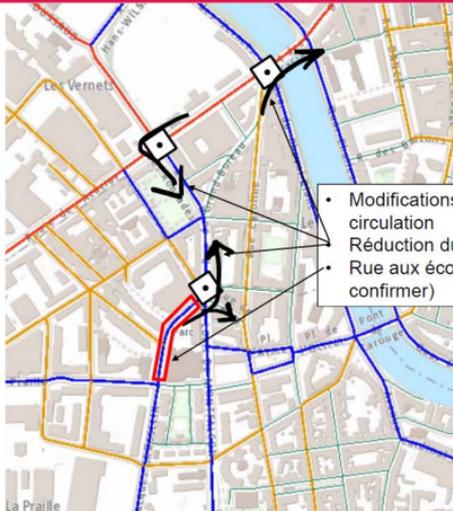
SOURCE : DONNÉES FCD TOMTOM



29/11/2022 - Page 4

P2150 POUR APAISER NOS QUARTIERS

PISTES D'ACTION À ANALYSER

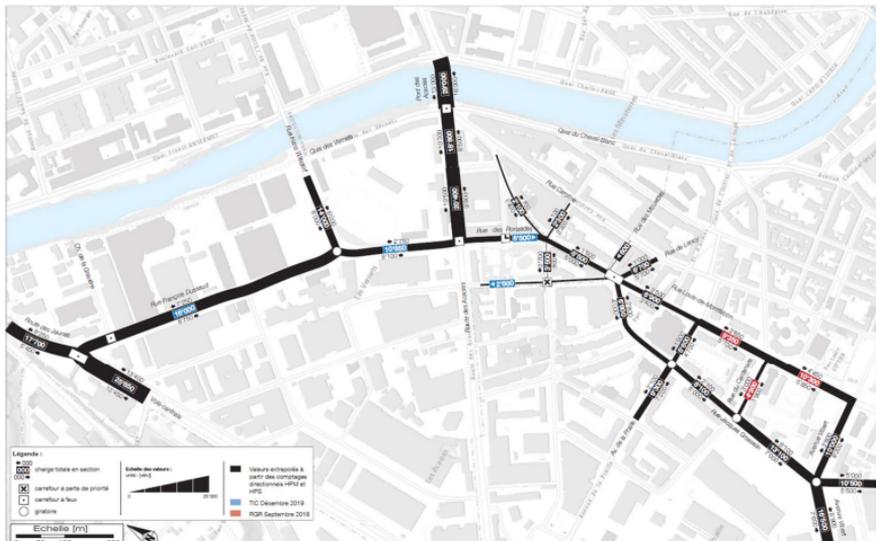


- Modifications de plan de circulation
- Réduction du temps de vert
- Rue aux écoles (faisabilité à confirmer)

25/11/2022 - Page 4

29/11/2022 - Page 5

P2150 POUR APAISER NOS QUARTIERS



29/11/2022 - Page 6

Date de dépôt : 14 février 2023

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de Katia Leonelli

La présente pétition demande à l'Etat² de soutenir les Villes de Genève et de Carouge dans la mise en place d'un nouveau plan de circulation pour apaiser les quartiers de Carouge-Nord et des Acacias. Elle demande également d'adapter la hiérarchie du réseau routier en supprimant les axes secondaires traversant le quartier et de renoncer à la création d'un nouvel axe secondaire sur la rue du Grand-Bureau.

Mesdames et Messieurs les députés, chères et chers collègues, les quartiers susmentionnés sont devenus de nouveaux axes de trafic de transit, si bien que près de 20 000 véhicules empruntent chaque jour des rues de quartier. Alors que la rue Caroline est une rue résidentielle, elle voit chaque jour passer 8000 véhicules, un état de fait ne respectant plus son statut et ses habitants. Cette importante circulation prétérite la qualité de vie des résidents et résidentes, met en danger leur santé et rend le chemin de l'école dangereux. Des patrouilleurs et patrouilleuses sont désormais nécessaires à chaque passage piéton pour permettre aux enfants d'aller à l'école. Les camions et les deux-roues motorisés dépassent objectivement les normes de protection du bruit. Alors que nous nous apprêtons à vivre des étés de plus en plus chauds en raison du changement climatique, il devient de plus en plus difficile de pouvoir ouvrir sa fenêtre de nuit pour rafraîchir son logement en raison des nuisances sonores. L'évolution des quartiers concernés est inquiétante : le 30 km/h est peu respecté, les nuisances sonores et la pollution sont de plus en plus lourdes à vivre... qu'en sera-t-il demain, quand le quartier devra également éponger le flux supplémentaire provenant du PAV ?

Cette pétition est une façon de prévoir les changements à venir dans le respect des habitants et habitantes, mais est aussi une réaction à la hiérarchie routière présentée par le Conseil d'Etat prévoyant une consolidation du trafic qui traverse le quartier. Alors que les associations de quartier suivent de près les avancements du PAV, elles s'inquiètent à juste titre du boulevard urbain qui est envisagé.

² Et aux communes concernées, par le biais de pétitions identiques leur étant adressées.

Pour ces raisons, les pétitionnaires demandent aux autorités municipales de mettre en place un plan de circulation « qui élimine le trafic de transit sans interdire à quiconque de circuler ». Les autorités cantonales sont, quant à elles, invitées à soutenir et à accompagner Carouge et la Ville de Genève dans ces démarches ainsi que d'adapter la hiérarchie du réseau routier en supprimant les axes secondaires traversant le quartier et à renoncer à la création d'un nouvel axe secondaire sur la rue du Grand-Bureau. Ces demandes séparées découlent du fait que les réseaux de quartier non structurants relèvent des communes. Lors de son audition, le conseiller d'Etat chargé de la mobilité nous a confirmé que le trafic de transit devait être jugulé. Certes, c'est aux communes de s'organiser pour en assurer la mise en œuvre, mais tout effort allant dans ce sens doit être soutenu.

Ainsi, les solutions proposées par la pétition semblant justes, pragmatiques et conciliantes à la minorité de cette commission, elle a décidé de voter en faveur d'un renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat et vous encourage à en faire de même.